



Maître d'ouvrage

Commune de Beaufoou
Département de la Vendée

Quartier d'habitation "LE VAL DU COUDREAU 2"

PERMIS D'AMENAGER

PA 4a - Plan de composition

1/500e



S.A.R.L. VOIX MIXTES
Urbanisme et Paysage
1, Place de l'Église
49100 Thouars
Tél. 02 51 30 30 99
Fax. 02 51 30 24 18



G.M.I.
Guillaume Marais Ingénieur
13 Rue de la Gare
49100 Thouars
Tél. 02 51 30 31 87
e-mail: gmi@voixmixtes.com



Bureau d'Études V.A.D.
S.A.E.T.
30, rue des Quatre
ROUEN LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 30 32 70
Fax. 02 51 30 30 19
e-mail: sfaet@beauroyons.fr



S.A.R.L. Christophe BRETAUDEAU
Urbanisme - Expertise - Paysage - P.S.A.C.
17, rue de la République - 49100 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 30 31 87
e-mail: christophe.bretaud@beauroyons.com

LEGENDE

- Périmétre de projet
2,70 hectares
 - MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS**
 - Voie en enrobé noir
 - Liaison douce mixte en enrobé clair
 - Cheminement enherbé dans l'espace vert collectif
 - VEGETATION**
 - Bande enherbée (domaine public)
 - Haie arbustive à planter
 - Plantation
 - ELEMENTS TECHNIQUES**
 - Poste de refoulement des eaux usées (EU)
 - Réserve incendie enterrée et borne incendie
 - Rétention des eaux pluviales (EP)
 - Bordures et caniveaux
 - AMÉNAGEMENTS POUR LA REVALORISATION DE LA ZONE HUMIDE**
 - Création d'une mare
 - Création d'une noue
 - Plateau bois sur pilotis (observatoire)
 - Bosquet (essences variées)
 - Chêne sessile ou chêne des marais
 - Platane
 - Cèpe amélanchier
- 0 10 20

RÈGLES D'IMPLANTATION

- Zones dévolues sur chaque lot à l'implantation de la construction principale (garages compris). En dehors de ces zones, seules les annexes d'une surface inférieure à 12m² et les piscines (Et max. 1,50m sont autorisées).
- Zone de limitation de la hauteur de la construction. Dans ces zones, seule la construction en rez-de-chaussée est autorisée.
- Implantation obligatoire de la construction principale en limite séparative.
- Zone non constructible.
- Espace de stationnement privé obligatoire et définitif ouvert sur le domaine public (côtes minimales).
- Espace de stationnement privé ouvert sur le domaine public (côtes minimales).